

# COMMENT ASSURER LA PROTECTION DE MES CHEVAUX



Auto-évaluer et protéger mon site en quatre étapes



## 1 – ÉVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE

<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Mon site est-il isolé ?		
Est-il à proximité d'axes de communication importants ?		
Est-il implanté en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale ?		
L'environnement direct est-il réputé calme (sentiers, circuits VTT, stationnement, bois, parkings, zones cachées...) ?		
La commune dispose-t'elle de moyens de surveillance (brigade, caméras, PM, éclairages...) ?		

<b>LA STRUCTURE ÉQUESTRE</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Le site est-il clos ?		
Le site est-il équipé de dispositifs techniques (barbelés, clôtures électriques, lisses en bois, barrières, portes de prés...) ?		
Le site est-il occupé en permanence (présence humaine, animaux de garde, voisins immédiats...) ?		
Le site est-il accessible au public (centre/structure équestre) ? Si oui, quelle est la fréquentation ?		
Combien d'équidés occupent le site (étalons, juments, poulains) ?		
Les chevaux sont-ils répartis sur le site (box, écuries, stalles/stabulations, prés, paddocks...) (détails avec google maps)		

<b>LES HABITUDES</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Le site est-il occupé la nuit? Les lieux sont-ils verrouillés en dehors des heures ouvrables ?		
Des situations anormales ont-elles été détectées ? Si oui, lesquelles ? Ont-elles fait l'objet d'un signalement auprès des forces de l'ordre ?		
Quand les équidés sont aux prés, box, écuries, laissez-vous les licols à porter de main ou sur l'animal ?		
Les animaux sont-ils isolés ?		
Sont-ils régulièrement visités ?		
Les chevaux sur mon site sont-ils méfiants ou au contraire s'approchent-ils facilement des personnes ?		
Suis-je en contact avec les gendarmes de ma circonscription ?		
Ai-je déjà bénéficié d'une consultation de sûreté ?		

**Si une majorité de réponse est «NON», prenez attache avec votre brigade locale et demandez à bénéficier d'une consultation de sûreté**

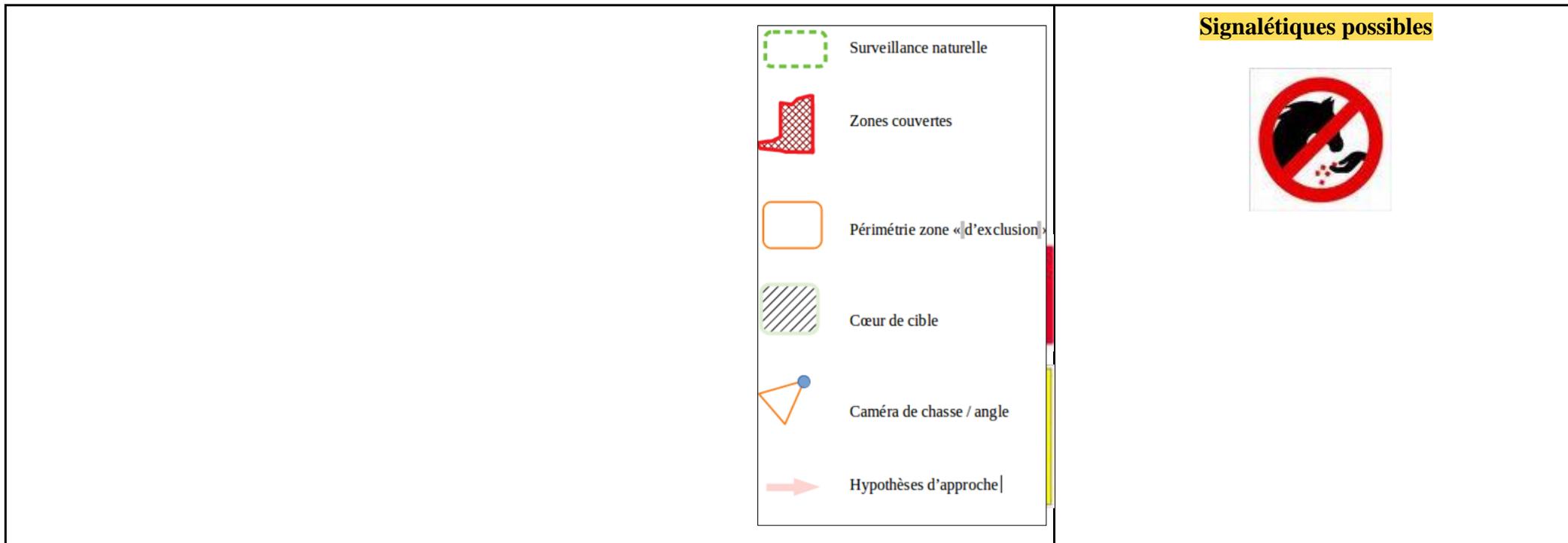
**Une majorité de «OUI» n'hésitez pas à solliciter une consultation de sûreté afin de vous apporter des conseils supplémentaires.**

## 2 – PROTÉGER MON SITE

**Pour protéger mon site, je dois identifier les points suivants :**

- 1 – **Les Accès** : les zones dans lesquelles sont stationnés les chevaux, les zones de mise à l’abri, les zones isolées et les zones à l’abri des vues
- 2 – **Ma zone à protéger** : une ou des zones proches des bâtiments techniques ou d’habitations, qui peut faire l’objet d’une surveillance aisée et qui pourrait accueillir tout ou partie des animaux
- 3 – **Systèmes de détection** : de type caméras de chasse/vidéosurveillance, spots lumineux autonomes à détection de présence..., qui serviront à la détection d’une éventuelle présence/intrusion ou approche de ma zone à protéger. L’emploi de signalétique permet d’affirmer la maîtrise de mon espace.
- 5 - **Je suis en mesure de schématiser mon site** et d’identifier les endroits d’où peut surgir la menace (exemple ci-dessous)





### 3 – PROTÉGER LES ANIMAUX

Protéger les animaux du risque de malveillance pose de nombreuses difficultés.  
 Le risque de malveillance n'exclue en rien les autres risques et ceux-ci doivent être anticipés.  
 Ex : Où vais-je faire paître les animaux, où vont ils pouvoir se mettre à l'abri, etc...?

**Visiter régulièrement** les animaux, s'assurer de leur intégrité, relever un éventuel stress ou comportement anormal

**Rentrer** les équidés le soir, dans les box, stabulations, écuries ou les rassembler au plus près des bâtiments surveillés dans les prés

**Protéger** en priorité les animaux, vieux, malades ou très amicaux envers l'Homme. Ils constituent des cibles plus vulnérables

**Ne pas séparer** les poulains de leurs mères (la protection de la progéniture les rendant plus méfiantes)

**Ranger** les matériels susceptibles d'engendrer ou d'encourager le ou les auteurs à commettre des actes de cruauté

**Communiquer** avec les propriétaires et/ou les visiteurs en les sensibilisant à la menace : répertorier les évènements anormaux

**Prendre contact** avec le voisinage et expliquer en quoi ils peuvent vous aider (vigilance accrue, etc.)

**Faire visiter** les lieux aux gendarmes pour les familiariser avec le site

#### **4 – PRÉVENIR LES FORCES DE L'ORDRE**

**NE PAS HÉSITER, pour toute situation anormale, contacter les services de Gendarmerie en composant le « 17 »**

**NE PAS INTERVENIR DIRECTEMENT, COLLECTER UN MAXIMUM DE RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES AUTEURS**

Pour connaître ma gendarmerie :



Numéros d'Urgence

<b>15</b> <b>SAMU</b> LE SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT <small>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.</small>	<b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b> <small>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</small>	<b>18</b> <b>SAPEURS-POMPIERS</b> <small>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</small>	<b>112</b> <b>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b> <small>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</small>	<b>114</b> <b>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</b> <small>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.</small>
--	--	---	---	---

BRIGADE numérique Gendarmerie

À votre contact, 24h/24



## ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. À ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.

### RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés
- 2 Évitez de laisser un licol quand l'animal est au pré
- 3 Si vous en avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée
- 4 Signalez aux unités de gendarmerie en **appelant le 17**, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus)
- 5 Si vous êtes concernés par les faits décrits, **appelez le 17** également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.